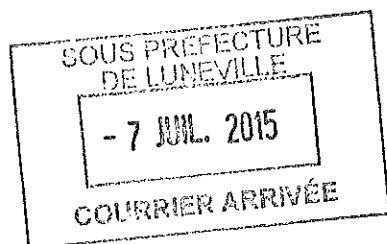


# DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS



SEANCE DU 01 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le 01 juillet, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Einville sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 23
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 24 Contre : 2 Abstention :

#### Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. BILLIOTTE Daniel, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme JACQUOT Dominique, M. JAMBOIS Guy, M. MARCHAL Michel, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina.

#### Etaient excusés avec pouvoir :

M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. MARTIN Jean-Paul, M. ZABEL Bernard.

#### Etaient excusés remplacés par leur suppléant :

M. ARNOULD Philippe, M. HAINZELIN Francis.

Etaient excusés : M. AUBERT Jean-Christophe, Mme FALQUE Rose-Marie, M. LAMBLIN Jacques, M. MERCIER Thierry.

Voix consultative : Mme Sophie LEHE, M. RICHARD Claude

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GEORGES Marie-Jo

2015-041

Christophe SONREL et Bruno DUJARDIN ont voté contre.

Date de convocation  
25/06/2015

## RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE 2015-2016

Par délibération n° 2014-034 du 27 août 2014, le Comité syndical a autorisé le Président à contracter auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 60 000 €uros pour une durée d'un an. Il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat arrivant à échéance au 30 septembre 2015.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré:

- **RENOUVELLE** la ligne de trésorerie de 60 000 € (soixante mille euros) auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL dans les conditions suivantes :

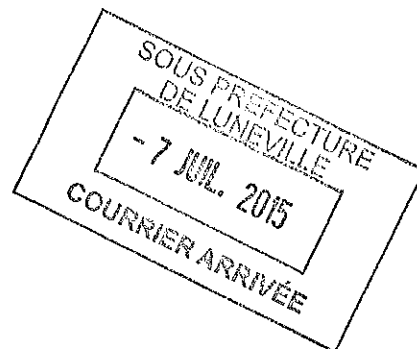
- Montant : 60 000 €
- Taux : EURIBOR 3 MOIS (Moyenne mensuelle)  
+ marge de 1,80 point
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance. Les dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts sont précisées dans les conditions particulières du contrat.
- Durée : 12 mois à compter de la signature du contrat et jusqu'à la fin du trimestre civil de l'année suivante.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le nouveau contrat avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Date d'affichage

.././....

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le :



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Einville

Le Président  
Hervé BERTRAND

